JUNE 27, 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2024/06-01 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE L'ALLOCATION AU TITRE D'UN FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DU LIBÉRIA

Le Conseil d'administration :

1. Notant que le pays, suite aux retards enregistrés dans la sélection de l'agent partenaire, demande à disposer de suffisamment de temps pour la préparation du programme, approuve la prolongation jusqu'au 6 novembre 2024 de la période de validité de l'allocation au titre d'un financement pour la transformation du système en faveur du Libéria.